

Enjeux linguistiques locaux, représentation politique et interférences identitaires dans la définition d'une francophonie multiscalaire au Canada

Christophe Traisnel

Numéro 35-36, 2010-2011

Inclusion, identité et vitalité : repenser la participation à la francophonie canadienne

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005968ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005968ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Traisnel, C. (2010). Enjeux linguistiques locaux, représentation politique et interférences identitaires dans la définition d'une francophonie multiscalaire au Canada. *Revue du Nouvel-Ontario*, (35-36), 137-159. <https://doi.org/10.7202/1005968ar>

Enjeux linguistiques locaux, représentation politique et interférences identitaires dans la définition d'une francophonie multiscaleaire au Canada

Christophe Traisnel
Université de Moncton

Voici comment le Président Léopold Sédar Senghor définissait, en son temps, la francophonie : « La francophonie est une culture qui, dépassant la langue seule, se conçoit comme le moyen de faire participer les peuples qui en font partie à la civilisation de l'universel, seule détentrice d'un certain nombre de valeurs¹ ». Successivement étudiant parisien, poète, écrivain, responsable politique français puis sénégalais, Senghor a développé une « certaine idée » de la francophonie, et son militantisme francophone s'est construit sur une expérience bien particulière, marquée par le courant littéraire de la négritude, par le contexte politique de la colonisation africaine, puis de la décolonisation, mais aussi par une appropriation bien originale de la culture française classique, dans une vision radicalement universaliste. Ce parcours atypique et cette volonté de construire une francophonie internationale fraternelle, marquée par des liens de coopération privilégiés entre la France et ses anciennes colonies, ont fait de Léopold Sédar Senghor plus qu'un militant de la francophonie. Il est reconnu comme son « Père fondateur » tant au sein du discours institutionnel qu'au sein des multiples essais et études consacrées à la francophonie internationale². La pensée et le parcours de cet acteur

¹ Cité dans Christophe Traisnel, *Le français en partage*, Paris, Timée éditions, 2004, p. 135. Prononcé à Niamey en 1966, il s'agit là certainement de la citation la plus répandue et la plus utilisée de Senghor sur la francophonie.

² Christophe Traisnel, *Francophonie, francophonisme, groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, LGDJ, 1998, 220 p.; Michel Tétu, *Qu'est-ce que la francophonie?*, Paris, Hachette,

atypique ont, en effet, contribué à forger une forme de francophonie idéale-typique, universaliste et fondamentalement attachée à un dialogue permanent des cultures, dans le respect de la diversité, et marquent, du même coup, l'approche que peuvent avoir en général les Européens francophones de leur communauté linguistique : une francophonie internationale, dotée d'un certain prestige et teintée peut-être, parfois, de néocolonialisme.

Cette approche de la francophonie paraît assez éloignée des réalités sociolinguistiques que connaissent les « petites sociétés³ » francophones du Canada, comme s'il existait deux objets bien distincts, ou deux systèmes de références à même de définir un même concept de la « francophonie ». Même au Québec, il semble que l'approche de la « francophonie » en tant que fait social ou politique ne soit pas celle des grands discours sur une francophonie comme moyen d'atteindre cette « civilisation de l'universel » dont parle Senghor, et qu'ont repris les principaux penseurs de la francophonie en France et au sein des grandes institutions internationales⁴. Les enjeux apparaissent plus locaux et les problématiques plus immédiates, à tel point qu'il paraît bien difficile de considérer ces deux francophonies comme suffisamment similaires pour être comparables.

Et c'est là la problématique qui animera notre réflexion, et l'intérêt de la perspective comparative qui viendra appuyer notre démonstration : que désigne-t-on par le terme « francophonie »? Qu'est-ce qui détermine le sens donné à ce concept, notamment au Canada? Parle-t-on de la même chose lorsqu'on parle de francophonie à Paris, à Moncton ou à Québec? Cette polysémie n'est-elle pas susceptible de produire des quiproquos au sein même de « la » francophonie canadienne, partagée entre une unité affirmée par certains, et une diversité

1997; Xavier Deniau, *La Francophonie*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », n° 2111, 2003.

³ Jacques L. Boucher et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005.

⁴ Voir, sur cette question, notre étude sur « les aspects politiques de la francophonie en France », mémoire publié sous le titre *Francophonie, francophonisme, op. cit.*

revendiquée par d'autres, comme l'illustrent les débats reproduits dans l'ouvrage dirigé par Joseph Yvon Thériault sur les francophonies minoritaires du Canada⁵?

À travers une approche comparative du Québec et des « francophonies minoritaires » canadiennes, nous chercherons à positionner le problème de la définition actuelle des composantes de l'ancien Canada français du début du 20^e siècle en défendant l'idée suivante : plus qu'une francophonie ou des francophonies distinctes géographiquement, il existerait, au Canada même, une francophonie multiscalaire, c'est-à-dire marquée par diverses distinctions non seulement géographiques, mais également culturelles, historiques, institutionnelles et, surtout, politiques. Car « la francophonie » est définie à plusieurs échelles, ou à plusieurs niveaux de pouvoir, par des acteurs différents, évoluant dans des contextes différents, mais contribuant également à la construction au sein de l'espace canadien d'« une » francophonie dont la polysémie est bien souvent oubliée, ou alors perçue à travers le prisme d'une francophonie duale, avec la francophonie québécoise, d'une part, et la francophonie canadienne d'autre part.

Ces multiples francophonies sont moins différentes entre elles culturellement que politiquement, l'enjeu linguistique n'étant pas défini de la même manière au Québec, en Acadie, en Ontario, dans les Provinces de l'ouest canadien. À ceci s'ajoute également des différences entre la définition que peut donner de la francophonie le gouvernement canadien, le gouvernement du Québec, les organismes de la francophonie minoritaire, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ou l'Agence Universitaire de la Francophonie. En vue d'illustrer cette polysémie et les quiproquos qu'elle peut être susceptible d'engendrer, nous nous contenterons ici d'insister sur les différences tenant au lieu, en montrant comment chaque contexte (Acadie, Québec, Ontario, Ouest canadien) a vu se construire « une certaine idée » de la francophonie, un peu comme le général De Gaulle s'était fait « une certaine idée » de la France.

⁵ Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999.

Cette francophonie multiscalaire au Canada tiendrait au fait que chacun de ces contextes voit s'agencer de manière bien distincte trois types d'enjeux politiques : un enjeu linguistique local autour de la question de la vitalité du français et des effets du bilinguisme officiel sur cette vitalité linguistique; un enjeu institutionnel autour de la question de la représentation politique des communautés linguistiques; et enfin un enjeu plus spécifiquement identitaire autour de la question nationale québécoise et de ses conséquences positives ou négatives sur « la » francophonie canadienne. Chaque enjeu définit un rapport particulier à la francophonie et donc une « certaine idée », locale (et distincte) de la francophonie canadienne qui sera construite par les différents intervenants locaux. C'est à travers le discours des différents mouvements linguistiques locaux que nous tenterons de rendre compte de cette diversité et de la pluralité qui marque le sens donné à un terme unique, celui de francophonie.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à préciser notre approche de la francophonie canadienne à travers la notion d'enjeu linguistique, pour ensuite rendre compte de l'existence de plusieurs francophonies politiques au Canada. Nous proposerons ensuite une approche de la francophonie canadienne en tenant compte de son caractère « multiscalaire ».

Approcher les francophonies à travers la notion d'enjeu linguistique

Si l'on considère les aspects politiques de la francophonie au Canada, il convient de s'intéresser aux processus de construction d'un enjeu linguistique et de sa politisation, c'est-à-dire à la transformation d'un simple « fait social » (une situation de diglossie à l'échelle du Canada) en problème politique, ou d'un cas de distinction linguistique en cause politique. La francophonie serait alors, en quelque sorte, la traduction politique d'une distinction linguistique donnée fondée sur la reconnaissance du français comme langue commune à un ensemble d'individus. Dès lors, il devient indispensable de s'intéresser aux principaux acteurs de cette transformation : d'une part, aux organismes et aux divers mouvements politiques et

sociaux qui ont fait du développement et de l'épanouissement de leur « communauté » linguistique sinon leur cause principale, du moins l'une de leurs revendications majeures; d'autre part, aux institutions locales et nationales susceptibles d'accueillir les revendications formulées par ces acteurs politiques de premier plan.

En général, au Canada, certains facteurs sont plus convoqués que d'autres pour rendre compte de ces distinctions. La recherche sur la francophonie canadienne est en effet marquée par l'interdisciplinarité et dominée par trois grandes perspectives souvent complémentaires. La perspective qu'on pourrait qualifier de « vitalitaire » (la plus féconde), vise à repérer les déterminismes sociaux qui influencent les choix individuels en matière de langue, et partant, la vitalité des francophonies locales⁶. La seconde perspective, qu'on pourrait qualifier d'« identitaire » vise, quant à elle, à resituer l'enjeu linguistique qui se pose au sein des « petites sociétés » francophones d'Amérique dans la question plus macroscopique de leurs fondements sociohistoriques et culturels⁷. Il s'agit d'aborder la question des appartenances et des discours idéologiques sur les attributs identitaires des communautés : quel sens donner à la langue? Quel est son rôle dans le projet de « faire société⁸ »

⁶ Rodrigue Landry, Réal Allard et Kenneth Deveau, « Bilingual Schooling of the Canadian Francophone minority: A cultural autonomy model », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, New York, Mouton de Gruyter, 2007, p. 133-162; Anne Gilbert, André Langlois, Rodrigue Landry et Edmund Auger, « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, 2005, p. 51-62; Charles Castonguay, « Vitalité du français et concentration des francophones, un bilan 1971-2001 », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, 2005, p. 15-24.

⁷ Howard Giles (dir.), *Language Ethnicity and Intergroup Relations*, London, Academic Press, 1977; Joseph Yvon Thériault, *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995; Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004; Monica Heller, *Linguistic Minorities and Modernity. A Sociolinguistic Ethnography*, London/New York, Longman, 1998.

⁸ « Faire société », dans le sens qu'en donne Joseph Yvon Thériault, c'est « se donner une autonomie institutionnelle confirmant

qui semble animer les communautés francophones en situation minoritaires au Canada^{9?} Enfin, la perspective plus juridico-politique cherche, quant à elle, à élucider la portée et les limites des réponses institutionnelles aux demandes des communautés en matière de politiques publiques¹⁰, de droits linguistiques¹¹ et de pratique de gouvernance¹². C'est le statut de la langue qui est alors analysé¹³.

Deux constats s'imposent par rapport à cette abondante littérature consacrée à la francophonie canadienne. Premier constat, en dehors des travaux comparant la situation des minorités francophones à l'intérieur du Canada¹⁴ ou ceux utilisant dans la construction de leurs modèles théoriques la littérature portant sur des situations hors Canada¹⁵, il existe peu d'études

que l'on [est] bien une nation historique, non pas un simple rassemblement utilitaire d'individus, mais un groupement humain transcendant les générations » (Joseph Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, p. 11).

⁹ Thériault, 2007, *op. cit.*

¹⁰ Louis-Jean Calvet, *Les politiques linguistiques*, coll. « Que sais-je? », Paris, Presses universitaires de France, 1996; Louis-Jean Calvet, « Typologie des politiques linguistiques », dans Max-Peter Gruenais (dir.), *États de langue : peut-on penser une politique linguistique?*, Paris, Fayard, 1986, p. 15-47; Jean-William Lapierre, *Le pouvoir politique et les langues : Babel et Léviathan*. Paris, Presses universitaires de France, 1988.

¹¹ Will Kymlicka et Alan Patten (dir.), *Language Rights and Political Theory*, New York, Oxford University Press, 2003.

¹² Linda Cardinal et Luc Juillet, « Les minorités francophones hors-Québec et la gouvernance des langues officielles au Canada », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 157-176.

¹³ Marc L. Johnson et Paule Doucet, *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en milieu minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2006.

¹⁴ Linda Cardinal, « Les restes de la nation canadienne-française et le communautarisme francophone hors Québec », *Francophonies d'Amérique*, n° 15, 2002, p. 71-80; Thériault, 1999, *op. cit.*; Daniel Bourgeois, Wilfried Denis, Donald Dennie et Marc L. Johnson, *La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire : un premier bilan et quelques perspectives*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2006.

¹⁵ Calvet, 1996, *op. cit.*; Lapierre, 1988, *op. cit.*

mettant en perspective les expériences canadiennes de francophonie avec d'autres situations de communautés de langue minoritaire. Seul le Québec¹⁶, ou plus largement le rapport entre langue et identité canadienne ou québécoise se trouvent assez bien couverts par la comparaison¹⁷. Par ailleurs, à part quelques tentatives¹⁸, les recherches portant sur les francophonies canadiennes tentent rarement d'y intégrer le Québec. Second constat, sauf exceptions¹⁹, notamment dans le cadre d'approches sociohistoriques²⁰, les études portant sur la francophonie canadienne font souvent l'impasse sur le rôle des acteurs politiques et sociaux, ainsi que sur celui de la contestation pourtant exprimée par certains acteurs dans la construction des enjeux linguistiques. Les recherches privilégient ainsi l'étude des communautés elles-mêmes, les politiques publiques consacrées à la question linguistique, et la coopération entre les acteurs, sans nécessairement évaluer la dimension conflictuelle et politique pourtant au cœur des transformations sociales, comme ne cesse de le montrer une littérature sous-exploitée quant à l'étude de la francophonie canadienne : celle de l'action collective et des mouvements sociaux, ou littérature de la « contestation politique²¹ ». Cette littérature peut, en effet,

¹⁶ Stéphane Paquin, *La revanche des petites nations. Le Québec, l'Écosse et la Catalogne face à la mondialisation*, Montréal, VLB éditeur, 2001; Alain G. Gagnon et James Tully, *Multinational Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001; François Rocher et André Lecours, « La "nation" ne tombe pas du ciel. Sur les rapports structurants des nationalismes en concurrence. Les cas de la Belgique et du Canada », dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat. Entre modernité et postmodernité*, Outremont, Athéna éditions, 2003, p. 111-133.

¹⁷ Thériault, 1999, *op. cit.*

¹⁸ Jacques Boucher et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005; Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Québec et francophones hors Québec, deux solitudes*, Québec, Nota Bene, 2003.

¹⁹ Cardinal et Juillet, 2005, *op. cit.*

²⁰ Bock, 2004, *op. cit.*; Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB éditeur, [1990] 1997; Michael D. Behiels, *La francophonie canadienne. Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005.

²¹ Douglas McAdam, Sydney Tarrow et Charles Tilly, « Toward an

nous apporter un éclairage nouveau sur la manière dont sont politiquement construits, par les acteurs et à travers la contestation politique et sociale, les enjeux linguistiques. Cette littérature propose notamment, à travers des concepts tels que la « mobilisation des ressources » et ses « répertoires d'action²² », les « structures d'opportunité politiques²³ » ou encore celui des constructions identitaires et des « cadres de référence²⁴ », des clés de lecture indispensables pour comprendre le rôle des mouvements dans la configuration des politiques publiques locales ou nationales²⁵, ainsi que les rapports, de plus en plus étroits, qui lient, à l'international, des « groupes de cause » transnationalisés. S'agissant de la représentation de « la » ou « des » francophonies canadienne(s), le courant d'analyse des cadres de référence (*framing process*) et de ses critiques²⁶ peut permettre de mieux lire le travail politique des militants de la langue quant à la construction d'un enjeu linguistique multiscalaire, dans la mesure où les nouveaux militants interviennent à la fois au niveau local, dans des actions concrètes, au sein même de leur environnement immédiat, mais également au sein des sphères politiques qui viennent compléter ou donner un sens plus « global » à leurs actions, en vertu d'un phénomène de « glocalisation » du militantisme politique

Integrated Perspective on Social Movements and Revolutions », dans Mark Irving Lichbach et Alan S. Zuckerman (dir.), *Comparative Politics, Rationality, Culture and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 142-173.

²² John D. McCarthy et Meyer N. Zald, « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, 1977, p. 1212-1241; Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

²³ Sidney Tarrow, *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

²⁴ David E. Snow et Robert Benford, « Master frames and cycles of protest », dans Aldon D. Morris et Carol McClurg Mueller (dir.), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 133-155.

²⁵ Louis Guay, Pierre Hamel, Dominique Masson et Jean-Guy Vaillancourt, *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'heure de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005.

²⁶ Louis Maheu, « Mouvements sociaux et modernité avancée : le retour obligé à l'ambivalence de l'action », dans Louis Guay *et al.*, 2005, *op. cit.*

repéré par certains chercheurs, en France en particulier, travaillant sur les mouvements altermondialistes²⁷.

Pour les « militants de la francophonie » au Canada, il s'agit, en fait, de définir une « certaine idée » ou une représentation, singularisée, particulière, locale, de l'enjeu linguistique, tout en rattachant cette approche de l'enjeu linguistique aux problématiques, références et possibilités politiques offertes par l'environnement politique et institutionnel immédiat, c'est-à-dire local et national, dans lequel ils se trouvent imbriqués. L'enjeu linguistique désigne alors la manière dont au niveau local on conçoit et on définit, dans une société connaissant une forme plus ou moins marquée de diglossie, la vitalité ethno-langagière et les conditions, notamment institutionnelles, d'un plein épanouissement d'une communauté partageant une langue minoritaire. Cet enjeu peut être défini de manière très différente au Canada même : le français « langue publique commune » du Québec²⁸ n'est ainsi qu'une configuration de l'enjeu linguistique parmi de multiples autres possibles.

Des francophonies politiques

Les scènes, entre le local et le national

Les francophonies canadiennes connaissent un long processus de différenciation et de recomposition des unes par rapport aux autres au sein d'un contexte commun : celui du fédéralisme canadien marqué par la dissociation²⁹, c'est-à-dire d'un processus visant à traduire politiquement, sous une forme

²⁷ C'est notamment le cas des chercheurs du Groupe d'étude et de recherche sur les mutations du militantisme (GERMM).

²⁸ Michel Seymour, « Le français comme langue publique commune », dans Jacques L. Boucher et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 49-66.

²⁹ Christophe Traisnel, « Le fédéralisme des nationalistes. Possibilités politiques, mobilisations nationalistes et construction des identités distinctes dans les cadres du fédéralisme de dissociation en Belgique et au Canada », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 99-133.

institutionnelle ou non, la reconnaissance progressive de distinctions diverses, territorialisées ou non³⁰. À la différence du fédéralisme d'association états-unien, qui, sur les bases d'une forte autonomie de ses composantes originellement confédérées, voit les liens entre entités fédérées et le rôle du centre politique se renforcer, le fédéralisme canadien connaît depuis sa création un processus inverse puisqu'il s'agit de « reconnaître les différences » de plus en plus d'entités et de groupes qui revendiquent ces reconnaissances multiples. Au plan linguistique, cette reconnaissance se traduit notamment par la politique officielle de bilinguisme, et ses modalités d'application, dont le plan Dion en est la plus récente illustration³¹. Ce contexte de dissociation et de promotion de la diversité, qui est une des caractéristiques de la société canadienne bilingue, multiculturelle et libérale³², n'empêche pas la coopération entre les acteurs sur des enjeux politiques transcendant ces distinctions (tel que l'enjeu linguistique). Cependant, ce contexte renforce aussi l'aptitude de ces acteurs à définir ces enjeux à la lumière de considérations d'abord locales et d'agendas particuliers. Quels sont ces acteurs de l'enjeu linguistique?

Chaque contexte francophone a vu apparaître depuis plus ou moins longtemps, et pour certains d'entre eux bien avant la création de la francophonie internationale institutionnalisée, des réseaux d'acteurs et d'associations organisant des actions en commun autour d'une cause qui les rassemble : la vitalité du français et la promotion de la francophonie. Le Canada est, de ce point de vue, un exemple, une constellation

³⁰ Un cas idéal typique de fédéralisme de dissociation est celui de la Belgique. Voir Gérard A. Beaudouin, Armand DeDecker et Francis Delpérée, « Table ronde : les fédéralismes canadien et belge », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 22, n° 4, 1999, p. 20-26.

³¹ Le plan Dion vise à concrétiser les obligations du gouvernement à l'égard des langues officielles, en prévoyant, notamment, les modalités de financement des politiques linguistiques et en adoptant une approche prospective en matière de langues officielles.

³² La diversité est un marqueur central du constitutionnalisme canadien. Voir James Tully, *Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Québec, Presses de l'Université Laval [1994] 1999.

d'organismes et de réseaux parfois centenaires, de militants³³, d'intellectuels ayant très tôt pris en charge la promotion du français et sa défense dans tous les domaines et dans la plupart des régions du Canada. Or, cette constellation connaît des lignes de tension à tel point qu'il apparaît possible de repérer au Canada plusieurs mouvements sociaux bien distincts, réagissant à travers divers registres d'action collective, par rapport à des possibilités politiques diverses, mais prenant tous en charge localement la question linguistique, et proposant des réponses parfois très différentes à cette même question.

Car la francophonie n'est pas nécessairement un enjeu politique dans un contexte donné. Comme tout processus identitaire, la langue n'est pas, par essence, un élément de distinction ni même un droit. Ce qui va donner à cet élément linguistique sa dimension identitaire ou juridique, et en faire un facteur de distinction ou un droit collectif, c'est le travail politique des différents acteurs, qui vont s'en saisir pour transformer ce cas de différences en cause de distinctions susceptible d'être reconnue dans le cadre de la diversité canadienne. Sans cette expression politique, ce saisissement et cette traduction de la langue en enjeu identitaire ou juridique, la langue n'est pas, en soi, un problème politique. De fait, la définition de la langue comme enjeu va donc dépendre de l'évolution des rapports que ces acteurs vont entretenir avec la puissance étatique, à même de transformer cet enjeu politique en institutions, en politiques publiques ou en droits.

En ce sens, l'évolution de ces rapports ne se fera pas *in abstracto*, c'est-à-dire sans tenir compte des autres enjeux qui ont animé, qui animent ou qui vont animer ces mouvements prenant en charge la définition des enjeux linguistiques. Chaque mouvement prendra également en charge d'autres causes, et agencera de manière bien distincte l'enjeu linguistique local autour de la question de la vitalité du français et des effets du bilinguisme officiel sur cette vitalité (s'agit-il d'une possibilité

³³ Les réseaux constitués par les Sociétés Saint-Jean-Baptiste à travers le Canada et toute l'Amérique du Nord en est un bon exemple. Voir Robert Rumilly, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, L'Aurore, 1975.

politique ou, au contraire, d'une contrainte?) avec, d'une part, un enjeu institutionnel autour de la question de la représentation politique de ces communautés linguistiques (coopération et/ou contestation avec les États fédéral et/ou provincial,) et, d'autre part, un enjeu plus spécifiquement identitaire autour de la question nationale (Canadien-français, Acadien, Canadien, Québécois?). L'agencement de ces trois enjeux définit un rapport à la francophonie et donc une « certaine idée », locale (et distincte), de la francophonie qui sera construite par les différents intervenants locaux, au premier rang desquels se trouvent les mouvements linguistiques et identitaires, mais également les États provinciaux et l'État fédéral. L'enjeu linguistique a ainsi été inséré, avec d'autres, au sein d'un système de références encadrant et organisant les actions collectives de ces mouvements. Ces cadres de référence, propres à chaque mouvement et à chaque contexte local, définissent chacun une francophonie particulière, localisée, dont la signification dépend étroitement de la manière dont elle est pensée et insérée au sein du système de croyances et de valeurs qu'a pu générer chaque mouvement au cours de sa plus ou moins longue existence. Ces francophonies locales sont ainsi dotées chacune d'un sens bien particulier, même si les facteurs de tension et de rapprochements tendent à influencer les rapports que ces francophonies entretiennent toujours les unes avec les autres au sein de l'espace public canadien, ce qui permet, à l'occasion, la définition d'enjeux politiques communs ou proches entre chaque espace francophone. C'est là la définition d'une francophonie canadienne multiscalaire.

Les acteurs : des mouvements linguistiques entre logiques locales et nationales

L'histoire du nationalisme canadien-français marque la francophonie canadienne militante, et sinon son morcellement, du moins son insertion dans diverses réalités locales. Dans le cadre du fédéralisme, chaque composante de la francophonie canadienne a ainsi connu une évolution endogène propre qui l'a peu à peu distinguée des autres au sein du Canada actuel³⁴ à tel

³⁴ Thériault, 1999, *op. cit.*

point que le nationalisme linguistique et identitaire canadien-français s'est, en fait, scindé en deux grands courants à la fin des années 1960. Le premier courant, « canadien » et universaliste, s'est engagé dans le bilinguisme officiel à l'échelle du Canada tout entier³⁵ et a cherché, à travers les institutions de l'État fédéral à garantir l'épanouissement et le développement de la francophonie partout au Canada, notamment en répondant aux demandes particulières des francophonies canadiennes en situation minoritaire. L'autre courant, « québécois » et particulariste, s'est plutôt, quant à lui, résigné à ne trouver le salut du français en Amérique que dans une politique de valorisation du français au Québec, notamment par une stratégie d'affirmation nationale québécoise, avec éventuellement la possibilité, après avoir garanti la place du français au Québec, de disposer du poids nécessaire pour aider les francophonies hors-Québec. Ces deux courants se sont inscrits au sein de deux projets nationaux qui se sont peu à peu distingués. Les États généraux du Canada français, organisés à la fin des années 1960, consacrent une rupture entre ces courants³⁶, et partant, l'apparition de deux types de mouvements linguistiques bien spécifiques même si la « cause commune » demeure la vitalité de la francophonie canadienne, et plus largement nord américaine : un mouvement indépendantiste au Québec qui voit dans la souveraineté un moyen de garantir au « fait français » une permanence grâce à une forme d'institutionnalisation de type étatique, et des mouvements linguistiques au Canada – y compris au Québec – qui cherchent à garantir pour la francophonie canadienne une forme de vitalité acceptable grâce notamment à l'intervention de l'État canadien.

Loin d'être un « abandon » par le Québec de la francophonie canadienne, la rupture intervenue doit plutôt être interprétée comme un double éloignement consécutif, en quelque

³⁵ Le personnage devenu la figure de proue de ce courant est Pierre Elliott Trudeau. Voir Kenneth McRoberts, *Misconceiving Canada, the struggle for national unity*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

³⁶ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français, les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.

sorte, chaque composante évoluant dans des directions propres et nourrissant des projets nationaux, des espoirs et des attentes politiques bien distinctes en termes d'autonomie, d'institution et de gouverne³⁷.

Du côté québécois, les grandes mobilisations linguistiques³⁸ ont dès lors été prises en charge et encadrées d'abord par les organisations d'un nouveau mouvement social, le mouvement souverainiste regroupant la plupart des organisations militant pour un « Québec français » (Mouvement national des Québécoises et Québécois – MNQ, Sociétés Saint-Jean-Baptiste – SSJB, Mouvement Québec français...). De son côté, c'est le Parti québécois, créature de ce nouveau mouvement social³⁹, qui s'est le plus engagé, par la mise en avant d'un programme ambitieux concernant le statut de la langue française au Québec, à une transformation en profondeur des politiques linguistiques québécoises. Un clivage a alors marqué le système politique québécois lui-même au sujet de la langue, entre une francophonie militante souverainiste (MNQ, Sociétés Saint-Jean-Baptiste, Sociétés nationales, Impératif français, Action nationale, et plus généralement l'ensemble du mouvement souverainiste) et une francophonie militante fédéraliste (autour du Parti libéral du Québec et surtout du Parti libéral du Canada), trouvant des relais et des soutiens à l'extérieur du Québec dans la poursuite de sa cause visant à défendre une francophonie canadienne à l'intérieur du Québec.

Ailleurs au Canada, les liens entre enjeu identitaire, linguistique et institutionnel ne sont pas les mêmes, et divergent également d'un contexte à un autre. Les divers mouvements francophones, de plus en plus définis en fonction d'enjeux et de contextes provinciaux spécifiques, mais confrontés à une

³⁷ Sylvie Lafrenière, « Représentation sociale du Canada français et des Canadiens français dans le discours médiatique en Ontario français, de 1965 à 1998 », thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2005, 342 p.

³⁸ Marc V. Levine, *op. cit.*

³⁹ Pascale Dufour et Christophe Traisnel, « Nationalism and Protest : The Sovereignist Movement in Quebec », dans Miriam Smith (dir.), *Group Politics and Social Movements in Canada*, Toronto, Broadview Press, 2007, p. 251-276.

situation linguistique partout difficile, ont pu bénéficier, dans la poursuite de leurs causes linguistiques respectives, de la possibilité politique qui s'est ouverte au Canada en réaction au développement du nationalisme linguistique au Québec. Car le gouvernement fédéral canadien, pour affirmer l'identité nationale canadienne en tenant compte de l'enjeu linguistique, s'est engagé dans une politique de bilinguisme officiel et de protection des minorités linguistiques notamment francophones, sensée remettre en question l'assimilation linguistique menaçant les francophones hors Québec, tout en réaffirmant le caractère bilingue du Canada tout entier. Si le Québec s'est engagé dans la voie particulariste, les autres composantes de la francophonie canadienne se sont retrouvées dans l'approche « humaniste abstraite », pour reprendre les termes de Joseph Yvon Thériault⁴⁰, que proposait Pierre Elliott Trudeau à travers la politique officielle de bilinguisme pancanadien. La promotion et le respect du bilinguisme pancanadien devint dès lors un enjeu politique central pour les francophonies minoritaires et l'Acadie.

Cette politique, et l'approche partenariale sur laquelle elle s'est construite, a profondément marqué, non seulement le rapport entre les francophonies canadiennes, mais également la structure des mouvements francophones, d'abord en contribuant à creuser un peu plus le fossé entre la francophonie militante québécoise et les francophonies militantes ailleurs au Canada, dont les intérêts divergent désormais et dont les points de friction se sont multipliés. Si le bilinguisme officiel, par exemple, constitue pour les mouvements francophones hors-Québec une possibilité politique réelle offerte aux francophonies hors-Québec, elle est présentée par le mouvement souverainiste comme une menace quant au statut du français au Québec. La reconnaissance par la Chambre des communes des Québécois formant une nation au sein d'un Canada uni a illustré la méfiance qui peut exister désormais entre le Québec et la francophonie hors Québec : sur ce sujet, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a simplement « pris acte » de la motion parlementaire sur la

⁴⁰ Thériault, 2007, *op. cit.*

nation québécoise tout en « demeurant préoccupée quant à la signification de cette motion en ce qui a trait à la place des francophones en milieu minoritaire au sein du Canada⁴¹ ». La politique canadienne de bilinguisme a également conduit (et c'est la seconde grande conséquence politique de sa mise en œuvre) à une forme de professionnalisation et de sectorisation de ces organismes communautaires. Désormais, les organismes des francophonies minoritaires, nombreux et actifs, sont très spécialisés, et il existe, outre la FCFA, une multitude d'organismes, par exemple, en santé (Société Santé en français), en éducation, en développement économique (Réseau de développement économique et d'employabilité – RDÉE). Cette sectorisation progressive est jugée problématique par les mouvements de francophonie et inquiète certains analystes. Pour la FCFA, « [o]n sent aujourd'hui une sectorialisation et une régionalisation des enjeux. Cela rend plus difficile la concertation et l'élaboration de priorités communes aux acteurs de la francophonie canadienne en situation minoritaire⁴² ».

Cette politique de bilinguisme n'a pas eu pour seule conséquence de renforcer les distinctions entre francophonie québécoise et francophonie canadienne. Elle a également eu pour effet de créer, à l'inverse, un terrain d'entente entre toutes les francophonies minoritaires canadiennes et, en particulier, entre les francophonies minoritaires canadienne-française et la francophonie acadienne, confrontées toute deux aux mêmes tendances jugées problématiques d'assimilation linguistique nécessitant des politiques volontaristes à destination des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cependant, au sein de ces francophonies militantes, l'enjeu linguistique n'est pas défini en fonction des mêmes paramètres, ni des mêmes cadres de référence et la distinction entre francophonies minoritaires canadiennes et acadienne demeure, à bien des égards. Dans les provinces maritimes, et plus spécifiquement au Nouveau-Brunswick, l'enjeu

⁴¹ FCFA, *Sommet des communautés francophones et acadiennes, Document de présentation*, 2007, http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/559.pdf (consulté le 10 juin 2007).

⁴² FCFA : <http://www.fcfa.ca/home/index.cfm?id=256>.

linguistique est étroitement défini en fonction d'un enjeu identitaire qui est à la fois plus local et plus international que la francophonie canadienne. Si les grandes mobilisations acadiennes (Congrès mondial, Fêtes de l'Acadie, Tintamarre, Jeux de l'Acadie) font une place de choix au français et à sa promotion, c'est également l'affirmation nationale d'un peuple et les débats identitaires que cette affirmation suppose qui animent ces vastes manifestations et les réflexions sur la place du français dans la société acadienne. Le militantisme de ces organismes acadiens est ainsi marqué par un fort localisme d'une Acadie des Maritimes imaginée par certains, mais également par le caractère diasporique de la communauté acadienne telle qu'elle peut être imaginée par d'autres.

Cadres de référence des mouvements : vouloir « faire société » localement

Au Québec, les enjeux linguistiques, identitaires et institutionnels se sont très rapidement imbriqués dans le discours souverainiste. La « reconquête⁴³ » linguistique du Québec dans les années 1970 s'est, en effet, inscrite dans le contexte plus global de l'affirmation nationale québécoise. En devenant le « champion » du français au Québec dans les années 1970, le mouvement souverainiste a fait du même coup de la langue française un attribut indispensable à la définition même de la nation québécoise, et de la question de l'autonomie (sinon de l'indépendance) du Québec une condition *sine qua non* de la vitalité du français au Québec. Les propos de l'intellectuel Gérard Bouchard montrent bien l'idée d'une synthèse entre enjeux linguistique, institutionnel et identitaire :

Nous pensons qu'il existe un espace collectif pour fonder au Québec une nation culturelle qui soit viable et légitime [...]. Ce cadre désigne le lieu de la francophonie québécoise, à laquelle chacun peut participer et appartenir en raison de sa maîtrise de la langue⁴⁴.

La situation du français paraissant tellement acquise au Québec, le radicalisme souverainiste semble s'être mué en une approche beaucoup plus nuancée de la question linguistique.

⁴³ Selon les termes de Marc Levine, *op. cit.*

⁴⁴ Gérard Bouchard, *Le Devoir*, 7 mai 1998.

L'exemple le plus marquant de cette mutation est le rapport de la Commission sur la situation de la langue française au Québec. D'après ce rapport, le français devient en effet, « la langue de participation à la vie civique », mais dans le cadre d'une « citoyenneté québécoise » à définir. Bien assise au Québec, il semble temps de penser à la « francophonie internationale » et à la « solidarité internationale entre les langues nationales⁴⁵ », mais également à la « francophonie nord-américaine », au sein de laquelle on trouve bien entendu la francophonie canadienne. Des préoccupations et une approche qui tendent à prendre acte de l'existence d'un Québec « pays pour le monde » (pour reprendre un des slogans péquistes) apte à prendre sa place au sein du concert des États de la francophonie internationale....

L'approche n'est pas identique au sein des mouvements animant les francophonies minoritaires canadiennes. Les revendications portent d'abord et avant tout sur la vitalité communautaire : comment, simplement (ou plus gravement), garantir la survie linguistique des petites communautés de l'Ouest canadien? Comment, en Ontario, freiner les taux de transferts linguistiques que connaissent la plupart des communautés francophones ontariennes? En ce sens, ces francophonies minoritaires ont intégré dans leur discours les mutations profondes qu'a pu connaître la francophonie canadienne sous l'influence du néo-nationalisme québécois. Le rapport entre langue et identité doit être repensé, comme l'affirme la FCFA :

Le Canada français des 19^e et 20^e siècles n'existe plus et a été remplacé par le Québec d'une part et les communautés francophones provinciales/territoriales d'autre part. Aujourd'hui, les communautés francophones et acadiennes ont tendance à construire leur identité collective face au Québec et face à la majorité anglophone⁴⁶.

« Qu'est-ce que les francophones du Canada ont en commun? Sur quelles bases peuvent-ils former une collectivité reconnue et écoutée au plan national? », s'interroge la FCFA.

⁴⁵ Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001.

⁴⁶ FCFA, 2007, *op.cit.*

Les enjeux communs majeurs qui entourent la question linguistique sont multiples. Ils intéressent directement la question de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, c'est-à-dire les moyens permettant aux communautés francophones de se prémunir contre une assimilation linguistique à plus ou moins court terme : la démographie, la question identitaire, la question de la gouvernance. Plus globalement, se pose la question de la représentation politique d'une francophonie éclatée et disséminée entre plusieurs provinces et territoires, et dont les réalités (et les intérêts) demeurent très différents. Autres enjeux : le renouvellement du fédéralisme, qui pose à la fois la question de la place du Québec et celle du renforcement de la dualité linguistique au Canada, question essentielle pour les francophonies minoritaires au Canada.

Les organismes acadiens se distinguent des autres francophonies minoritaires du Canada quant à leur discours sur la francophonie. Le mouvement acadien, très ancien (les premiers congrès acadiens datent, faut-il le rappeler, de la fin du 19^e siècle), a toujours considéré, de par l'histoire et la situation particulières de cette francophonie chahutée et déplacée, la communauté acadienne comme distincte des autres Canadiens français, en développant l'idée de l'existence d'une forme de communauté ambiguë, diasporique et territorialisée, francophone et filiale, mais dont les assises et le cœur seraient constitués par l'Acadie du Nouveau-Brunswick et ses capitales culturelles, politiques et universitaires⁴⁷. Bien sûr, le mouvement acadien a les mêmes préoccupations quant à la vitalité de sa communauté linguistique que les autres francophonies canadiennes en situation minoritaire : la situation précaire de la francophonie locale constitue un objet d'inquiétude et la question des conditions garantissant la vitalité de la francophonie d'Acadie demeure. Mais ce discours sur la francophonie minoritaire s'accompagne aussi d'une dimension identitaire et politique beaucoup plus forte que dans le reste de la francophonie minoritaire canadienne. Car si la langue participe à la définition d'une identité acadienne, il s'agit là d'un facteur de distinction qui s'ajoute à d'autres au sein des cadres de références des

⁴⁷ Léon Thériault, *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Édition d'Acadie, 1982; Thériault, 1995, *op. cit.*

organismes acadiens : l'histoire, un attachement particulier aux lieux de mémoire entourant cette histoire mouvementée (Déportation et dispersion des Acadiens, qualifié de « Grand dérangement », puis retour et réinstallation timide de quelques centaines de familles), un rapport particulier et parfois jugé problématique aux ancêtres et aux liens de famille, une vision diasporique et de plus en plus ouverte à une diversité franco-phonie qui fait peu à peu son apparition en Acadie, à travers l'immigration. À ceci s'ajoute une dimension politique quant à la question de la représentation. La « question du pouvoir en Acadie⁴⁸ » s'est toujours posée au Nouveau-Brunswick. Elle se pose à nouveau au mouvement acadien, toujours en quête d'une forme satisfaisante de représentation politique acadienne, en particulier au Nouveau-Brunswick. L'idée de l'autonomie, de l'indépendance ou même de la création d'une Province acadienne a disparu, mais la question de l'invention d'une forme de représentation politique des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui leur garantirait la maîtrise des outils indispensables à la vitalité de leur communauté a refait surface à l'occasion de la Convention organisée par la Société d'Acadie du Nouveau-Brunswick⁴⁹, qui a réuni près de 600 personnes en 2004 à l'Université de Moncton. Cette Convention a abouti à la mise en place d'un processus de consultation populaire sur l'opportunité de créer, pour les francophones du Nouveau-Brunswick, une Assemblée communautaire élue⁵⁰.

Entre localisme et globalisme : vers la reconnaissance d'une francophonie canadienne multiscalaire

Ces francophonies militantes ne gardent pas leurs discours, ni leurs approches de la francophonie pour elles-mêmes. Ces organisations mobilisent, se saisissent des possibilités politiques qui s'offrent à elles. Les mouvements exercent des pressions, pratiquent un réseautage qui leur permet de

⁴⁸ Léon Thériault, 1982, *op. cit.*

⁴⁹ Société d'Acadie du Nouveau-Brunswick. Les actes de cette convention ont été publiés dans la Revue *Égalité*, n° 51, 2005.

⁵⁰ Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, Rapport. *Vers une assemblée communautaire représentative et influente*, novembre 2006.

transmettre une partie de leur approche de la francophonie aux institutions étatiques ou locales, qui deviennent ainsi les relais de cette francophonie politique. À ce titre, l'influence exercée par le mouvement souverainiste sur l'État québécois en matière linguistique n'est plus à démontrer. Par l'intermédiaire du Parti québécois, au pouvoir pendant plus de 16 ans entre 1976 et 2002, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une réforme en profondeur de la législation linguistique, avec l'adoption de la loi 101 qui a modifié complètement le statut du français au Québec, en faisant du français la langue publique, la langue de travail et la langue d'enseignement. Par ailleurs, le Québec est devenu l'une des provinces les plus critiques en matière de bilinguisme fédéral, et aussi la province la plus active en matière de francophonie sur la scène internationale⁵¹.

La situation est plus nuancée pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Minoritaires dans leur province, ils n'ont pas pu constituer un mouvement susceptible de prendre le contrôle des institutions provinciales, malgré plusieurs tentatives, à travers notamment l'aventure du Parti acadien dans les années 1970-1980. Mais leur nombre leur garantit un poids politique à même de leur permettre des gains substantiels en termes de reconnaissance politique, au moins dans la province du Nouveau-Brunswick. Le bilinguisme officiel, et la réévaluation parfois difficile de ce bilinguisme légal, est une de leurs grandes victoires. Dans les secteurs comme l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé ou le développement économique, l'Acadie a désormais des institutions bien à elle et connaît un des taux de transferts linguistiques au profit de l'anglais parmi les plus bas du Canada hors-Québec⁵².

Pour les francophonies d'Ontario et de l'Ouest canadien, le rapport entre organismes communautaires et institutions semble inversé, dans la mesure où ces communautés

⁵¹ Frédéric Bastien, *Relations particulières. La France face au Québec après De Gaulle*, Montréal, Boréal, 1999.

⁵² Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, *Les langues au Canada : recensement de 2001*, coll. « Nouvelles perspectives canadiennes », Ottawa, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 2004, http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/census2001/4_f.cfm (consulté le 5 octobre 2007).

dépendent beaucoup des politiques de bilinguisme pancanadiens. La *Loi sur les langues officielles* de 1969 a constitué une bouée de sauvetage pour ces petites communautés dispersées qui connaissaient des taux de transferts linguistiques jugés parfois très préoccupants par les experts. L'actualisation de la *Loi sur les langues officielles*, via le Plan Dion de 2003, a donné un espoir supplémentaire à ces communautés. Toutefois, la dépendance est tellement forte qu'il semble que ce ne sont pas les organismes communautaires qui influencent les politiques fédérales, mais les politiques fédérales qui vont largement influencer la structure de ces organismes, et partant, leurs cadres de référence.

Cette francophonie militante ou ces « francophonismes » diversifiés illustrent, par leurs contrastes, la difficulté de trouver sur cette notion un terrain d'entente même au sein du Canada. L'universalisme du français, la diversité culturelle dans l'unité linguistique, le plurilinguisme, la défense du statut (et de l'usage) du français dans les instances internationales sont autant de thèmes et de valeurs communément partagés par l'ensemble des associations de langue française et de francophonie en France. Ces thèmes et ces valeurs semblent néanmoins bien éloignés des thèmes et des valeurs privilégiés par les francophonies canadiennes, aux enjeux plus locaux, certes, mais également aux mobilisations plus bruyantes.

Il ne s'agit pas là d'un désintérêt des francophonies canadiennes pour l'international, bien au contraire : la FCFA à Ottawa, le MNQ au Québec, ou la Société nationale des Acadiens sont également engagées dans les multiples réseaux transnationaux de la francophonie militante, de la Conférence des peuples de langue française au Congrès mondial acadien, en passant par les Sommets de la francophonie, via les délégations québécoise, canadienne ou néo-brunswickoise. Cependant, l'enjeu n'est pas là, mais dans la région, dans la ville, le quartier ou la maison et le souci n'est pas tant de savoir si l'on parle encore le français à l'ONU, mais s'il sera possible d'inscrire son enfant à l'école en français à la prochaine rentrée.

La francophonie canadienne est donc largement « multi-scalaire », définie à de multiples niveaux, par des acteurs également fort divers, en fonction d'enjeux parfois très locaux

et d'autres plus nationaux ou internationaux. Des institutions, mais également des mouvements linguistiques et identitaires interviennent très diversement dans ce processus de construction des enjeux linguistiques. Et la francophonie canadienne doit donc être analysée en tenant compte de ces interventions multiples et de ces configurations particulières, entre les approches locales des enjeux linguistiques, et les approches nationale ou internationale. Une telle lecture permettrait sans doute de mieux comprendre les raisons de cette « double solitude » qui semble encore trop souvent caractériser les rapports entre la francophonie québécoise et la francophonie canadienne en situation minoritaire. Malgré un « retour » annoncé du Québec dans la francophonie canadienne, les rapports restent teintés de méfiances et sans doute de nombreux quiproquos, notamment autour de la question de la reconnaissance de la nation québécoise. Comme l'a souligné en 1977 Jean-Marc Léger, ancien Secrétaire général de l'ACCT⁵³ : « La francophonie a quelque chose d'une version contemporaine de l'auberge espagnole, chacun y trouve ou croit y trouver ce qu'il y a apporté⁵⁴ ». C'est, en effet, ce qui caractérise les aspects politiques de la francophonie canadienne multiscalaire.

⁵³ Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Ancêtre de l'Agence de la francophonie (ou Organisation internationale de la Francophonie)

⁵⁴ Lors du colloque « Francophonie et Commonwealth » tenu à Québec en 1977.